

# Olmèta di Capocorsò



JANVIER 2021

## BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

*Inseme versu novi orizzonti per questu annu novu, a Squadra Municipale vi ringrazia per a vostra fiducia è vi manda i so auguri di felicità per l'annu 2021.*



*Ensemble vers de nouveaux horizons pour cette nouvelle année, l'Équipe Municipale vous remercie de votre confiance et vous présente ses meilleurs vœux de bonheur pour l'année 2021.*

## *Le mot du Maire*

L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis.

Un virus que nous ne prenions pas très au sérieux initialement a modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant aussi légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous.

Les fêtes de fin d'année ont été particulières pour tous, comme l'aura été toute l'année qui vient de s'achever. Des regroupements limités, en famille ou avec des amis ont été possibles mais la pandémie est toujours présente pour entretenir la peur. Heureusement notre commune n'a pas eu à déplorer de cas grave.

Cette crise nous a aussi révélé une grande solidarité au sein de notre village entre médecins, infirmières, aides-soignants, ambulanciers, mais aussi une entraide intergénérationnelle entre voisins.

Lors du 1<sup>er</sup> confinement une petite équipe (élus et simples citoyens) a entrepris de nettoyer les bas-côtés de la D433, ce qui a permis un élargissement non négligeable et une amélioration des conditions de sécurité pour l'unique route d'accès au village.

Solidarité également de la Collectivité de Corse qui a offert à toutes les petites communes les masques distribués début mai, en complément de ceux acquis par l'intermédiaire de l'Association des Maires de Haute-Corse, lesquels pouvaient être financés par la Préfecture.

Les services de l'Etat et de la Région, à tous les niveaux, ont toujours été présents et à l'écoute au plus fort de la crise.

Dans un village de 139 habitants, tout n'est pas possible ou pas tout de suite, malgré une situation stable sur le plan financier.

Certes, en raison des conditions actuelles, les projets avancent plus lentement mais ils trouveront une réalisation en 2021.

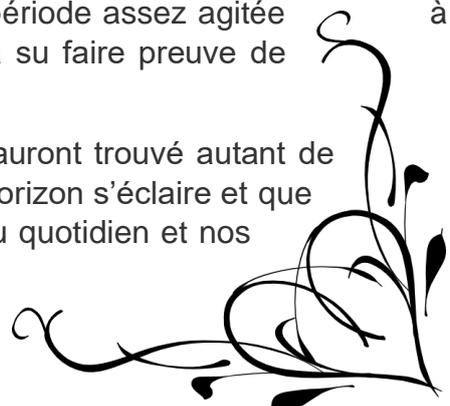
En début d'année le Syndicat d'Electrification chargé de l'éclairage public équipera tous les points lumineux de LED pour permettre des économies d'énergie. La Marine en est dotée depuis plusieurs années.

Christophe Faurie, nouvel employé communal, est chargé de l'entretien du village et des infrastructures. Il a pris ses fonctions dans une période assez agitée à cause des problèmes d'eau et des incivilités, où il a su faire preuve de débrouillardise.

Jamais les vœux de santé, de prospérité, de joie n'auront trouvé autant de résonance dans nos esprits. Je ne doute pas que l'horizon s'éclaire et que nous retrouverons rapidement nos petits bonheurs du quotidien et nos instants de convivialité qui nous manquent tant !

Pace è salute à tutti !

*Mireille*



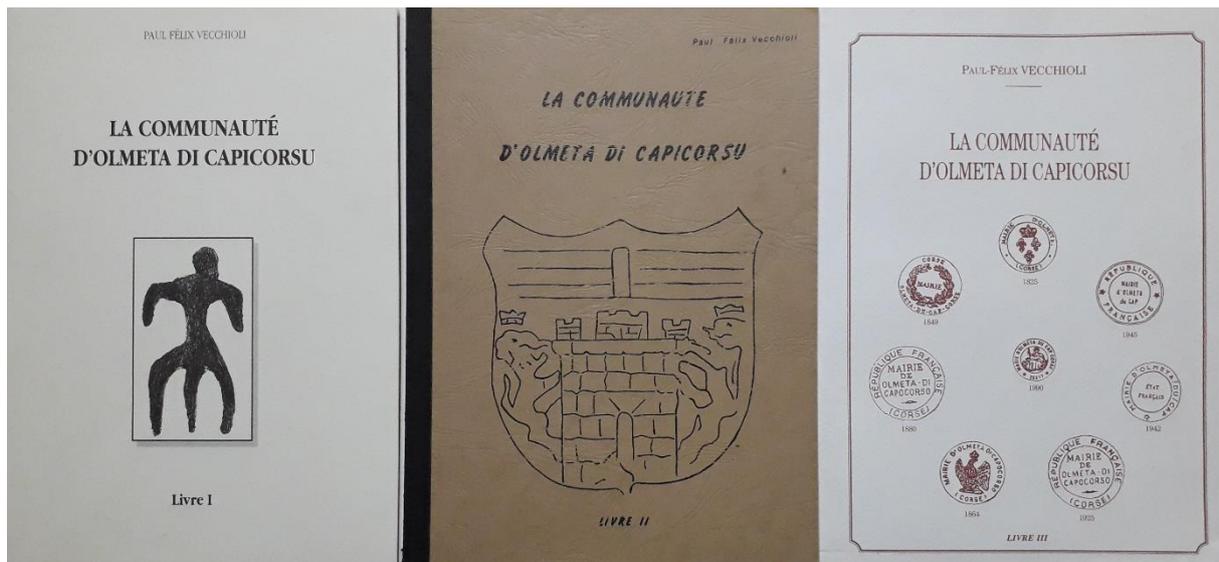


**Paul Félix VECCHIOLI** nous a quitté le 20 janvier 2020 dans sa 95ème année.

Historien passionné par sa commune, Paul Vecchioli a fait un travail exceptionnel pour reconstituer les arbres généalogiques de toutes les familles olmétaises et retracer l'évolution de notre village de la préhistoire aux années 90.

Ces publications ont une valeur inestimable, elles sont la mémoire du village, un regard sur toutes les facettes de notre commune, un éclairage sur la façon de vivre des anciens, les coutumes, les origines de notre patrimoine immobilier et environnemental.

Cette œuvre remarquable, véritable thèse de doctorat couvrant 25 années de recherche tenace, intéresse non seulement tous les olmétais mais aussi les historiens, les étudiants et tous les curieux de l'histoire locale.



Outre ces trois volumes sur "la Communauté d'Olméta di Capicorsu", publiés en 1987, 1996 et 2004, Paul Vecchioli a participé à l'Inventaire du Patrimoine édité par l'Association Petre Scritte en avril 2009 et son nom est cité comme source dans de nombreux ouvrages comme "le Dictionnaire biographique des corses de Porto-Rico".

Le 15 décembre 2007, lors d'une réception à la salle des fêtes qui avait réuni toute la population d'Olméta, Paul Vecchioli avait reçu le prix Antoine Francioni pour l'ensemble de son oeuvre historique sur Olméta di Capicorsu.

*Le prix Antoine Francioni, dont le lauréat est choisi par l'Association Petre Scritte, récompense chaque année une personne physique ou morale qui aura contribué par ses travaux, publications ou restaurations, à la connaissance historique et à la préservation du patrimoine du Cap Corse.*

## **2020 ANNÉE ELECTORALE**



### **15 mars : ELECTIONS MUNICIPALES**

En mon nom personnel et celui de mes colistiers, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui par leur soutien et leur vote ont contribué à notre élection dès le 1<sup>er</sup> tour avec une légitimité incontestable, car malgré le contexte actuel, le taux de participation a été exceptionnel : 91,01 %.

Cette campagne laissera sans doute quelques séquelles car la passion est par définition subjective et peut conduire à la déraison et aux excès.

Cependant si l'on ne peut agir sur le passé, l'avenir nous appartient et nous en sommes tous responsables.

Soyez assurés que la nouvelle équipe municipale poursuivra son action au service du bien commun afin d'améliorer le quotidien ainsi que le cadre de vie de nos concitoyens.

Je voudrais aussi avoir une pensée particulière pour Ange CANOSI et Alexandre FRANCESCHI qui nous ont quitté en cours de mandat et pour Ange CARABALLO qui a décidé de ne pas se représenter après avoir passé 20 ans à nos côtés.

### **RAPPEL DES RESULTATS du 1<sup>er</sup> tour :**

Inscrits 178 - Abstentions 16 - votants 162 - Blancs 0 - Nuls 3 - Exprimés 159

#### **ELUS :**

|    |                      |    |                       |
|----|----------------------|----|-----------------------|
| 90 | Louis AMADEI         | 88 | Maguy VECCHIOLI       |
| 90 | Gilbert CARABALLO    | 88 | Thomas PIAZZA-MARTIN  |
| 89 | Mireille BONCOMPAGNI | 88 | Emma BONCOMPAGNI      |
| 89 | Florence JEAN        | 87 | Laurence FAURIE       |
| 89 | Dominique PIAZZA     | 87 | Jacqueline FRANCESCHI |
| 88 | Marie José CORVI     |    |                       |

**Maire** : Mireille BONCOMPAGNI,

**Adjoint** : Laurence FAURIE, Dominique PIAZZA, Marie-José CORVI

|    |                    |    |                        |
|----|--------------------|----|------------------------|
| 72 | Jules VECCHIOLI    | 68 | Dominique MARTINI      |
| 72 | Maxime MARTORANA   | 67 | Joel ANDREANI          |
| 71 | Jean-Pierre MASINI | 66 | Pierre ANZIANI         |
| 70 | Philippe MASINI    | 64 | Pierre MARTINI         |
| 69 | Jean-Pierre MERISI | 58 | Jean-Baptiste GUERRINI |
| 69 | Monique CARABALLO  |    |                        |

### **13 juillet : COMMUNAUTE DES COMMUNES DU CAP CORSE :**

**Patrick SANGUINETTI**, maire de Brando depuis les dernières élections municipales, succède à Pierre CHAUBON à la tête de la communauté de communes du Cap Corse.

L'assemblée communautaire largement renouvelée, (9 sur 18 communes du Cap Corse ont changé de maire), et féminisée pour un tiers, s'était réunie le 13 juillet à Sisco et a désigné également les 7 vice-présidents suivants :

1<sup>ère</sup> Anne-Laure SANTUCCI (Luri), 2<sup>ème</sup> Ange-Pierre VIVONI (Sisco), 3<sup>ème</sup> Jean-Toussaint MORGANTI (Ogliastro), 4<sup>ème</sup> Pierre RIMATTEI (Centuri), 5<sup>ème</sup> Alain BURRONI (Pietracorbara), 6<sup>ème</sup> Francis MAZOTTI (Pino), 7<sup>ème</sup> Jean-Michel SIMONETTI (Canari)

### **25 juillet : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION ET D'ECLAIRAGE PUBLIC de la Haute-Corse - SIEEP**

En place depuis 1987 à la tête du Syndicat Intercommunal du Nord-Est et depuis 2012 président du SIEEP, **Louis SEMIDEI**, conseiller municipal de Linguizzetta, a été réélu président par 153 voix contre 75 à Antoine Poli, président de la communauté des communes de Castagniccia-Casinca.

### **27 septembre : ELECTIONS SENATORIALES**

**Paulu Santu PARIGI**, maire de Santa Lucia di Mercurio, est le nouveau sénateur de Haute-Corse

### **07 octobre : ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-CORSE :**

**Ange-Pierre VIVONI**, Maire de Sisco depuis 1989, a été élu président, fonction qu'il a déjà occupée de 2001 à 2014.



**Pierre CHAUBON**, Maire de Nonza, maître des requêtes au Conseil d'État, est décédé le 28 avril à l'âge de 67 ans.

Il présidait la communauté des communes du Cap Corse, depuis sa création, fruit d'une démarche intercommunale qu'il avait engagé avec quelques élus en 1984 avec la Charte Intercommunale du Cap Corse.

En tant que conseiller territorial, Pierre présidait aussi la commission des compétences législatives et réglementaires dite "Commission Chaubon". Il a été notamment l'un des bâtisseurs de la collectivité unique, son maître d'œuvre au plan juridique.

L'annonce de son décès brutal a suscité une vive émotion d'un bout à l'autre de l'île et laissé un grand vide qu'il sera difficile de combler.

## AGRESSIONS CONTRE LES ÉLUS



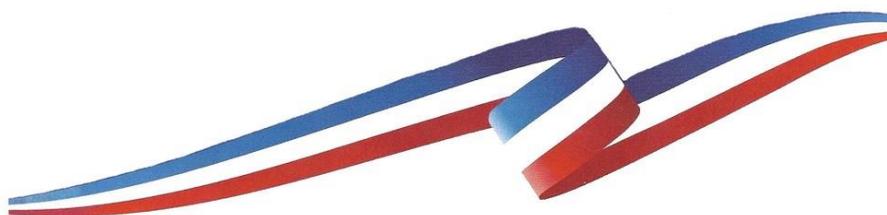
Face à l'augmentation des agressions envers les élus, le ministère de la Justice a fait paraître une circulaire relative au traitement judiciaire des infractions commises à l'encontre des personnes investies d'un pouvoir électif. Ce texte constitue une étape nouvelle vers une reconnaissance des risques auxquels sont confrontés les élu(e)s.

Il est accompagné d'un processus de suivi permettant de quantifier précisément les actes dont les élu(e)s sont victimes, de les porter à la connaissance de tous et d'engager les poursuites judiciaires, si nécessaire.

Pour les insultes, la qualification d'outrage est retenue, remplaçant celle d'injure. La circulaire du 6 novembre 2019 rappelle que l'outrage à une personne dépositaire de l'autorité publique entraîne une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende et l'outrage envers une personne chargée d'une mission de service public entraîne une amende de 7 500 euros.

La volonté du ministre de la justice est que les parquets apportent une réponse pénale rapide et systématique à tous les faits répréhensibles commis envers les élus, quel qu'en soit la gravité. Les forces de l'ordre sont appelées à prendre en charge rapidement les plaintes déposées et à en informer "sans délai" les parquets.

En premier lieu, il s'agit d'éviter les rappels à la loi et de privilégier le renvoi de l'accusé devant la juridiction compétente notamment en cas de comportements inappropriés répétés. Pour les faits les plus graves, la comparution immédiate est la solution privilégiée par la circulaire.



Aujourd'hui, la difficulté d'un maire d'une petite commune, c'est d'être la personne dont on attend tout, les gens sont devenus plus exigeants. Mais les pouvoirs d'un maire sont très limités et souvent il ne peut servir que de relais entre les diverses administrations

La montée en puissance des incivilités de toute nature, ne débouchent pas nécessairement sur des agressions physiques, mais évoquent le non-respect de la fonction de maire, l'absence de reconnaissance et l'ingratitude. Les membres du Conseil Municipal, de toutes origines, doivent faire en sorte que la vie communale se passe bien mais n'ont pas à faire face à des citoyens avec lesquels il est impossible de dialoguer.

## PÈRE BENOÎT



L'abbé Benoît Sawadogo a été officiellement installé prêtre de la paroisse de Saint-Florent le 06 septembre 2020 lors de la messe co-célébrée par le Père Jean-Yves Coeroli, vicaire général du Diocèse d'Ajaccio.

Le Père Jean-Yves connaît très bien le secteur car il y a officié quelques années et a quitté cette même paroisse 13 ans plus tôt.



Le Père Benoît, originaire du Burkina Faso, a en charge depuis un an les dix communes du secteur : Saint-Florent, Oletta, Poggio d'Oletta Barbaggio, Patrimonio, Farinole, Olmeta Di Capocorso, Nonza, Ogliastro, Olcani.

Tout le monde apprécie sa bonne humeur, sa disponibilité, son humour et sa gentillesse. Nous souhaitons un bon et long ministère au père Benoît.

Presbytère Don Bosco Route Sainte Catherine - 20217 Saint Florent  
Tel : 04.95.37.07.99 - [paroissestflorent@orange.fr](mailto:paroissestflorent@orange.fr)



Lors de la dépose du tableau à des fins de restauration, une niche joliment décorée a été découverte. Sainte Madeleine y a trouvé sa place tout naturellement.

## REMERCIEMENTS



**Grazie à tutta a squadra  
« Capi Corsu Pulitu »  
di a Cumunita di e cumune di u Capicorsu**

Merci à toute l'équipe du service de collecte des déchets ménagers de la Communauté de communes du Cap Corse !

Frédéric Ghirardi, Jean-Michaël Guidicelli, Frédéric Sparagna, Jean-Francois Antonini, Robin Cler, Didier Ponticaccia, Sébastien

Susini, Emmanuel Lambiase étaient en première ligne, accompagnés par leur chef de service Frédéric Marucchi pour assurer au quotidien la collecte des déchets qui est un des services prioritaires à maintenir dans le cadre de la pandémie.

**On peut compter sur eux ! Protégez les ! #stateincasa**



## HOMMAGE A NOS FACTEURS

A Olmeta, un autre problème s'est rajouté aux difficultés liées à la Covid 19 : le chantier de la D433 et la fermeture de la route de 9h à 15h30.

Au début de l'année, Raymond Giudicelli faisait la distribution du courrier à 6h du matin, avant de reprendre son circuit normal dans les autres communes.

Puis Marie-Cécile Orsini, n'a pas hésité à monter au village à pied par le chemin de Negro, un peu plus de 3 kms, faire sa tournée par tous les temps avec son sac à dos et redescendre par la même voie.

Belle conscience professionnelle pour ces deux agents qui méritent toute notre gratitude.

Tous les habitants d'Olmeta apprécient et leur en sont très reconnaissants. Sans eux nous n'aurions pas eu de courrier tous les jours.

Un grand merci à Marie-Cécile et ses collègues qui ont fait le maximum pour assurer le service.



## LA LEGION A OLMETA



Le 15 juin une section de légionnaires du 2<sup>ème</sup> REP de Calvi a fait une halte sur le parking communal.

Partis de Bastia, ils devaient rejoindre Macinaggio par la montagne, avec leur armement. 140 kms... et 35 kg sur le dos.

Le colonel qui les accompagnait nous a expliqué qu'un soldat doit être bien entraîné pour être prêt à se battre dans toutes les circonstances et qu'il valait mieux la sueur que le sang...



### COUVERTURE 4G

Depuis début juillet le relais du Mont Atornu émet en 4G

98% de la population de Haute-Corse est déjà couverte en 4G mais le confinement, (télétravail, augmentation des connexions), a permis de mesurer les carences en matière d'accès à internet et de téléphonie. Nombreuses défaillances également du téléphone fixe, indispensable dans les villages où de nombreuses personnes âgées vivent seules.

Les élus montent au créneau mais ne sont guère entendus.

A l'initiative de la Collectivité de Corse toute la Corse sera équipée en fibre. Les premiers travaux interviendront en 2021 dans le Cap. 2023 pour Olmeta.

Selon la loi LME (Loi de Modernisation de l'Economie), seules les adresses disposant d'un numéro et d'un nom de voie pourront être raccordées à la fibre.

Nous serons donc amenés à réaliser un plan d'adressage qui a pour objectif l'obtention d'adresses normées sur la commune. Il s'agit tout d'abord de commencer par la dénomination de l'ensemble des voies communales publiques ou privées : rues, chemins, impasses, places, routes... Ensuite, il faut procéder à la numérotation de tous les bâtis : habitations, commerces, sites publics... et ce quel que soit leur état ou leur occupation. Concrètement, chaque logement sera localisé grâce au nom de la voie par laquelle on y accède, et par son positionnement dans cette voie. L'adressage concerne l'ensemble du périmètre communal y compris l'habitat dispersé ou isolé.

L'opération d'adressage est aussi utile au quotidien pour les services postaux, pour le repérage des GPS, les interventions des services d'urgence ou encore l'optimisation de divers services : livraisons, collecte des déchets, services à la personne...

## CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

Plus que jamais et partout dans le monde, gouvernements, médias, associations se mobilisent pour sensibiliser les acteurs économiques et les populations à prendre soin de l'environnement, à préserver la nature.

Cela se traduit par de petits gestes du quotidien comme le respect du tri de nos déchets ménagers, ou la chasse au gaspillage dans tous les domaines. Cela passe aussi par le fait de s'abstenir de comportements néfastes, voire destructeurs, et contraires au civisme et au respect d'autrui.

## DEPOT SAUVAGE DE DECHETS

Interdits depuis la loi du 15 juillet 1975, les dépôts sauvages font malheureusement toujours partie de notre paysage. Volumineux ou non et quel qu'en soit le contenu, ils constituent des dépôts d'ordures en un lieu où ils n'ont pas vocation à se trouver : chemins ruraux, espaces boisés, rivières...

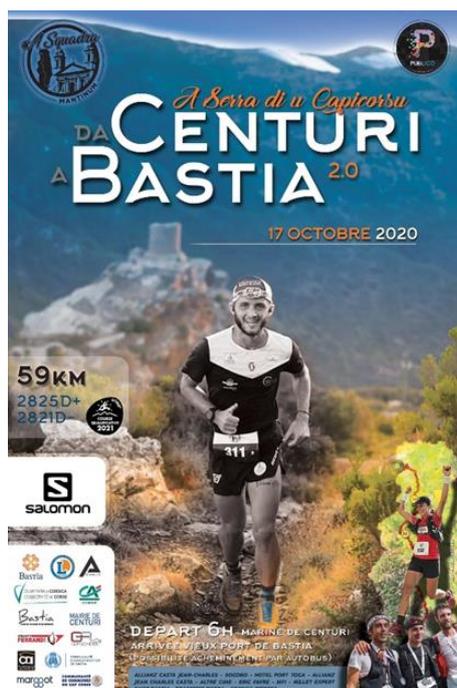
C'est un acte d'incivisme. Ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Outre qu'ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication, etc., ils provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

Par ailleurs, l'abandon sauvage de déchets n'a aucune raison de persister puisque la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

Tout dépôt de déchets, dont les abandons d'épaves, est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui (art. R.632-1 et 635- 8 du code pénal). L'existence d'un dépôt sauvage fait l'objet d'une constatation par les autorités compétentes qui peuvent ensuite obliger le contrevenant à faire supprimer ces dépôts anarchiques.

Tout transgresseur est passible d'une amende qui peut aller de 35 € à 1500 € si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule.

**A SERRA DI U CAPICORSU** est une course de moyenne montagne d'une distance de 56,8 km au départ de Centuri, traversant le Cap d'Ouest en Est, en passant sur le Monte Stello, et arrivant sur Bastia - d'un port à un autre port...



L'objectif de cet évènement est de revitaliser les anciennes voies de communication inter village et de faire découvrir ou redécouvrir l'architecture façonnée par les hommes depuis des siècles : les ponts génois, les tours, les terrasses, les murs en pierre, les escaliers suspendus...

L'association Mantinum est soutenue par la Communauté des Communes du Cap Corse, la CAB, les mairies de Bastia et Centuri, l'Office du tourisme de Bastia et la Collectivité de Corse.

**Lambert SANTELLI** est arrivé en 5:49:26 et **François Marie CONVENTI** a terminé la course en 13:59:16, avec autant de mérite. Sincères Félicitations !

## Nouveau service des Finances publiques :

### Paiement de proximité

Depuis le 28 juillet 2020 la Trésorerie de Saint-Florent n'accepte plus de paiement en espèces.

La Direction générale des Finances publiques a noué un partenariat avec le réseau des buralistes afin de proposer une offre de paiement de proximité pour régler ses impôts, amendes ou factures de service public. (avis de cantine, crèche, **FACTURES D'EAU**)

Les buralistes agréés afficheront ce logo :



Les usagers pourront y effectuer leurs paiements en espèce (jusqu'à 300 €) ou par carte bancaire.

La liste des buralistes partenaires est disponible, auprès des centres des Finances publiques ou sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/paiement-facture-quotidien-buraliste>

### Quelques points de paiement les plus proches d'Olméta :

TABAC U FURNELLU - Quartier U Furnellu - 20217 SAINT-FLORENT

TABAC LE ST PIERRE - Avenue Paul Giacobbi - 20600 BASTIA

TABAC DE LA ROCADE - Centre Commercial GEANT CASINO - 20600 FURIANI

TABAC DE LA CITE AURORE - BT 24 - LUPINO - 20600 BASTIA

TABAC FORINI - 1 Boulevard Paoli - 20200 BASTIA

TABAC DE LA GARE - Rond-Point Maréchal Leclerc - 20200 BASTIA

## COMMENT PAYER ?



- 1) Vérifier que l'avis comporte :
  - Un QR code
  - La mention "Payable chez le buraliste" dans les modalités de paiement.
- 2) Se rendre chez le buraliste agréé avec sa facture, la scanner et payer en toute sécurité et confidentialité.

### Un service sécurisé

Le paiement est sécurisé grâce au QR code. Il est possible de consulter l'historique des paiements. Le buraliste peut imprimer, sur demande, un reçu nominatif.

### Confidentialité

L'utilisateur ne confie pas sa facture au buraliste. Il la scanne lui-même et il paye.

Le buraliste n'a accès à aucune information particulière.

Il est précisé par ailleurs que les modalités habituelles de paiement (en ligne, par carte bancaire dans les centres des Finances publiques) peuvent toujours être utilisées.



**INSEME**  
association



CULLETTIVITÀ DI CORSICA  
COLLETTIVITÀ DE CORSE

**N° Vert 0800 007 894**

APPEL GRATUIT DEPUIS  
UN POST FIXE

## DEPARTS URGENTS

**accessible 7/7j et de 6h à 22h**



Depuis le 19 octobre, dans le cadre d'un marché public attribué par la Collectivité de Corse, l'Association INSEME a mis en place un nouveau dispositif au service des malades qui doivent se rendre sur le continent dans les 48 heures pour raison médicale.

Grâce à un système d'astreintes, l'équipe d'INSEME pourra répondre sans délai aux familles concernées pour les accompagner au mieux dans l'organisation logistique de ces déplacements précipités, notamment obtenir un billet d'avion dans les plus brefs délais, sans avance de frais, et cela grâce à un partenariat mis en place avec Air Corsica.

Contactez-nous pour plus d'informations : **04 95 20 22 61** / [info@inseme.org](mailto:info@inseme.org)

**Site internet :** <http://www.inseme.org>

<https://www.facebook.com/assoINSEME> - Twitter : <https://twitter.com/assoINSEME>

- Bureau d'Ajaccio : 11 rue Colomba - 20 000 AJACCIO

- Bureau de Bastia : Ancien Collège de Montesoro, 7 Av. Paul Giacobbi, Bât B - 20600 BASTIA

---

---

## DEPOSEZ ICI VOS ANCIENNES LUNETTES



**MEDICO LIONS CLUBS DE FRANCE**



**REDONNEZ LA VUE  
A DES YEUX SANS VIE**



## A quoi sert le recyclage des lunettes ?

Dans les pays pauvres, acheter des lunettes est un luxe difficilement abordable pour une population qui ne dispose que de très peu de moyens de paiement. Le prix d'une paire neuve peut représenter plusieurs mois de salaire.

Dans les pays riches, une grande partie de la population porte des lunettes, en change souvent, et les garde dans les tiroirs.

On estime en France, chaque année, le renouvellement à 4 000 000 de paires de lunettes.

Les dispositions prises par MEDICO LCF ont permis d'expédier plus de 5 Millions de paires pour un coût réduit. Le prix de revient unitaire d'une paire de lunettes recyclée est d'environ 1.80 € en moyenne, et donc très largement inférieur aux plus bas prix mondiaux de lunettes neuves.

**Une boîte est à votre disposition à la mairie.**



## *Le saviez-vous ?*



**La Mairesse**  
**La Maire**  
**Le Maire**  
**Madame le Maire**  
**Madame la Maire**

Beaucoup d'entre vous se posent la question...  
Comment peut-on appeler une élue maire ?

C'est lors d'élections municipales, celles d'avril

1945, que les femmes ont pu voter et être éligibles pour la première fois en France. Ce sont également des municipales, celles de mars 2001 qui ont, pour la première fois, obligé à alterner les candidates femmes et les candidats hommes sur les listes.

Les 6858 dames françaises qui tiennent les rênes d'une commune ont droit à une ribambelle de dénominations : la Mairesse, la Maire, le Maire, Madame le Maire, Madame la Maire... « Maire » est un nom masculin, que la personne qui exerce cette fonction soit un homme ou une femme.

L'institution admet l'emploi de "Madame la Maire", sans oublier la forme traditionnelle au masculin. Madame le Maire est une forme qu'il n'y a aucune raison de proscrire si c'est le souhait des intéressées.

Quant à l'emploi de "mairesse" (au XIIIe siècle, « mairesse » désignait... la femme du maire), l'Académie française ne le recommande pas au motif que le terme est désuet, pas très joli à entendre. Ce dernier sens n'a jamais pris... sauf au Québec et en Suisse où il est encore usité.

Tout usage nouveau, surtout lorsqu'il surprend, fait sourire ou dérange, particulièrement en ce qui concerne la féminisation des fonctions...



**Dans le cadre des fêtes de fin d'année, un bon d'achat pour les 5 plus jeunes et un colis de friandises pour les Séniors de plus de 80 ans ont été distribués par les élus.**



## OPERATIONS REALISEES et EN COURS DE REALISATION

### Acquisition d'un véhicule utilitaire

Le projet d'acquisition d'un véhicule utilitaire a été réalisé le 1<sup>er</sup> juillet.

Un pick-up Isuzu 4x4 a été préféré au modèle initialement choisi, un Piaggio avec benne basculante, le réservoir d'eau potable ou la station d'épuration n'étant pas accessible avec un véhicule courant.

Prix du véhicule clé en main TTC : 25 622 € dont tva 4 226 € remboursée (FCTVA) et subvention 16 300 €. Coût réel pour la commune : 5 096 €

Subvention de la Collectivité de Corse : 80 % (dotation quinquennale)



### Restauration d'un tableau inscrit au titre des Monuments Historiques

L'oeuvre de Marc'Antonio De Santis, représentant « *Intercession de la Vierge, Saint Francois et Saint Antoine auprès de la Sainte Trinité pour les âmes du purgatoire* » du XVII<sup>e</sup> siècle, a été décrochée et emportée dans l'atelier d'Ewa Poli, restauratrice à Speloncato, attributaire du marché.

Le travail de nettoyage a débuté et a permis de découvrir que sur le cadre subsistait des traces de dorures. Il sera donc restauré avec des feuilles d'or.

Coût de l'opération : 12 168 € TTC (dont 2 088 € pour le cadre) - tva récupérable 2 028 € - subvention du service du Patrimoine de la Collectivité de Corse 6 720 €



### Installation d'un paratonnerre sur le clocher

L'installation d'un paratonnerre et d'un parafoudre, par l'entreprise Di Menza, sur le clocher de l'église Saint-Césaire interviendra début janvier 2021.

Le **paratonnerre**, protection externe, sert à canaliser la foudre vers la terre lors d'un impact direct alors que le **parafoudre**, protection interne, protège les installations électriques contre les surtensions.

Montant de l'opération : TTC 9 586,46 € dont tva 871,50 €

Subvention de la Collectivité de Corse 6 972 € (dotation quinquennale)



## REPARATIONS CHAPELLE DE SAINT-ERASME

- Reprise du faîtage et révision de la toiture de la chapelle et des bâtiments annexes
- Reprise enduit à la chaux (autel)
- Reprise d'un mur effondré dans le bâtiment annexe avec mise en place d'un linteau
- Remplacement de trois rambardes - poutres fournies par l'association

L'Associu di San Teramu participe à l'opération et finance 60 % du montant des travaux.



Depuis la loi du 9 décembre 1905 qui institue la séparation des Eglises et de l'Etat, les communes sont propriétaires des édifices culturels catholiques construits avant décembre 1905 et de leur contenu.

L'affectation, qui règle l'usage des lieux de culte catholique, consiste en la mise à disposition des fidèles et du clergé en communion avec leur évêque, des édifices religieux.

Si les propriétaires et les affectataires ont chacun des droits et des obligations, seul le dialogue et le respect mutuel permettent de conserver et de valoriser dans les meilleures conditions le patrimoine spirituel au bénéfice de la population.

Les travaux dans les églises communales entrepris sous l'autorité de la commune propriétaire sont soumis au régime juridique des travaux publics et engagent la responsabilité de la collectivité.

A ce titre, les associations créées pour la restauration des lieux de culte ne peuvent en aucun cas engager des travaux. Leur rôle est de collecter des fonds et de les verser à la collectivité qui réalisera les travaux.

Le prêtre nommé légitimement par l'évêque du diocèse comme curé de la paroisse est l'affectataire légal des églises et des objets liturgiques. A ce titre il possède le droit de police dans les églises.

Les objets à caractère historique peuvent relever de la législation des Monuments Historiques. Leur protection relève du Préfet de Corse (DRAC).

*Diocèse d'Ajaccio - Préfecture de Corse*



Les portes de la Chapelle Notre Dames des 7 Douleurs, au Hameau de Poggio, ont été magnifiquement restaurées bénévolement par François - José MARTINI.

Félicitations pour ce magnifique travail avec tous nos remerciements.





## REFECTION TOTALE DU RESEAU AEP

Conformément au schéma directeur finalisé en 2018, le projet de réhabilitation du réseau en partant des captages, la conduite d'adduction entre le village et le réservoir de la Marine de Negro, les deux réservoirs et tout le réseau de distribution, va pouvoir se réaliser au cours de l'année 2021 grâce à l'aide de l'Agence de l'Eau qui nous a octroyé 1 294 300 €.

L'arrêté attributif de la Collectivité de Corse ne nous est pas encore parvenu, mais nous allons pouvoir lancer l'appel d'offre.

## PONT DE NEGRO

La commune, classée en état de catastrophe naturelle après les intempéries du 24 novembre 2016, n'a pas abandonné le projet de reconstruction du pont génois de la Marine de Negro.

Ce pont du XV<sup>e</sup> siècle est un élément majeur dans le paysage de la Marine, le seul accès à la tour génoise et aux 3 habitations riveraines.



Diverses **études** indispensables se sont ajoutées au projet initial pour un montant de **39 646 € HT** : 9 900 € KERNEL OPERATIONS (assistance à maîtrise d'ouvrage) + 5 110 € QUALICONSULT (contrôle technique) + 2 770 € QUALICONSULT (coordination SPS) + 10 966 € VINIRE (étude géotechnique) + 11 000 € TPAE (dossier loi sur l'eau) + **travaux** : **475 380 €** : S3C – INGETECH (marché conception réalisation), soit un coût total de **515 026,00 € HT**.

Après entretien avec le Bureau de la Coordination et des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial et Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Bastia, le plan de financement suivant a été proposé :

57 % soit 296 005,00 € ETAT - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)  
33 % soit 167 518,00 € Aides déjà octroyées (Etat – Région – Département)  
10 % soit 51 503,00 € COMMUNE

La participation de la Fondation du Patrimoine par l'appel aux dons et les 73 000 € du loto du Patrimoine couvriront la part communale. La tva sera également reversée par le FCTVA (Fonds de Compensation TVA)

## E 1216

Les travaux, retardés par les confinements successifs et les contraintes de la route, ont repris. L'entreprise EGBTP et 2B Menuiserie ont été attributaires des nouveaux marchés, pour l'achèvement de ce chantier

Pour info, les taux d'intérêts sont passés de 1,35 % à **1,10 %** de ce fait l'annuité sera de **9 350,16 €** en 2021 au lieu de 9 755,68 €



---

## PLU

COMMUNE D'OLMETA DI CAPOCORSO

### PLAN LOCAL D'URBANISME



PADD -2020  
OBJECTIFS, ORIENTATIONS ET ACTIONS DU PROJET  
D'AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLES



Le PADD, Projet d'Aménagement et Développement Durable, a été adopté le 19 décembre 2020 par délibération n° 2020-36.

Le PLU ne peut être arrêté que deux mois après le débat du PADD soit dans la deuxième quinzaine de février. La population aura encore l'occasion de se manifester à l'occasion de l'enquête publique.

Cette dernière devrait se tenir en juillet 2021, après la phase d'avis des PPA sur le PLU arrêté (délai de 3 mois).

---

## D 433

Les filets de protection sont installés et la route est de nouveau ouverte à la circulation.

Le chantier est terminé et, à défaut d'être décorative, la barrière dynamique devrait assurer la sécurité des usagers.



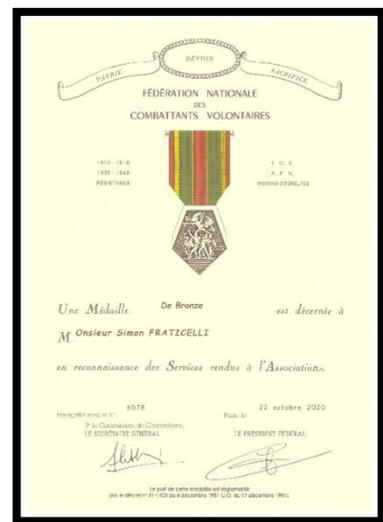
## REMISE DE DECORATION



Cinq représentants de la Fédération Nationale des Combattants Volontaires honorés à Olmeta di Capocorso au cours d'une réception à la mairie le 19 décembre 2020, en comité restreint.

Georges Tardieu, président honoraire de la FNCV, Manuel Guerrero président régional, Maurice Chiaramonti et Sylvain Jacques, vice-présidents ainsi que Simon Fraticelli, commandeur de la Légion d'Honneur, ont été décorés de la Médaille de Bronze pour les nombreux services rendus à l'association patriotique.

Une collation servie dans une ambiance de chaude cordialité a prolongé la cérémonie.



## **RAPPEL**

### **STATIONNEMENT DES VEHICULES**

Il serait souhaitable qu'à l'arrivée des beaux jours (mais c'est valable toute l'année) une attention particulière soit portée sur le stationnement des véhicules, compte tenu de l'exiguïté des rues et du nombre parfois important de voitures, en moyenne deux par maison !

Il est impératif que le camion de collecte des ordures ménagères puisse accéder dans chaque hameau et faire demi-tour. Il serait regrettable que pour des questions d'obstruction les bacs soient regroupés à l'entrée du village...

C'est aussi valable pour le passage du facteur, de l'infirmière, du médecin et autres services de secours.

### **ACTIONS DE PREVENTION**

A l'approche de la saison estivale, il est opportun de rappeler la nécessaire vigilance dont nous devons faire preuve face aux « fléaux » récurrents qui se produisent désormais toute l'année.

D'abord, en cas de température élevée, il faut prendre les précautions qui s'imposent pour soi certes mais aussi pour son voisin, surtout s'il est âgé ou de santé fragile.

Ensuite, si les propriétaires riverains d'un cours d'eau se doivent de "débarrasser" le dit ruisseau de tout obstacle, il en est de même pour ceux qui sont propriétaires de parcelles voisines d'une voie communale. Les dispositions doivent être prises afin que son libre accès ne soit pas entravé par des branches et autres obstacles de ce type.



Enfin, dans le cadre de la prévention contre les incendies, les mesures élémentaires de prudence s'imposent (débroussaillage, interdiction de brûler...) S'agissant des opérations de débroussaillage à réaliser par les propriétaires aux abords d'habitations, sur la commune, certains d'entre eux n'ont toujours pas pris la mesure de leurs obligations légales. Il leur revient de prendre les dispositions appropriées avant que ce ne soient les services étatiques qui se chargent de les leur rappeler (DDTM, Pompiers, Gendarmerie...)

Le débroussaillage réglementaire est une obligation légale pour tout propriétaire de constructions et de terrains situés en zone urbanisée dans un rayon de 50 mètres et ce avant le 30 juin 2021.

Cette opération ne consiste pas à éliminer toute végétation mais elle doit permettre de créer une zone qui diminue l'intensité et la propagation de l'incendie. Elle permet de protéger les personnes et les biens, facilite et sécurise la lutte contre les feux.

# ETAT CIVIL 2020

## NAISSANCES

Hors village :



- **Baptiste PERETTI** le 08 avril 2020, fils de Léa RIGAL et Bernard PERETTI GUERRINI, petit-fils de Mady POCCHIOLA, arrière-petit-fils de Antoinette et Jean-Louis POCCHIOLA
- **Paul MARTORANA** le 17 juillet 2020, fils de Karine et Adrien MARTORANA, petit-fils de Sylvie CANOSI, arrière-petit-fils de Ange CARABALLO
- **Léoni PIAZZA** le 29 juillet 2020, fils de Marine HERMIER et Jean-Bernard PIAZZA, petit-fils de Dominique PIAZZA, arrière-petit-fils de Jeannot PIAZZA, petit frère de Romy

## MARIAGES

Hors village :



- Sarah et Nicolas CASTELLANI le 17 octobre à Marseille

**RAPPEL** : Ce tableau est réalisé avec les éléments envoyés par les mairies ayant établi les actes ou fournis par les familles concernées.

Si vous souhaitez faire paraître des informations dans ce bulletin, veuillez contacter la Mairie au **04.95.37.84.04** ou [olmeta.capocorso@wanadoo.fr](mailto:olmeta.capocorso@wanadoo.fr)

## INSEE – RECENSEMENT DE LA POPULATION

**Population légale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 : 139 habitants**

*Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle. Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Afin d'assurer l'égalité de traitement de l'ensemble des communes, il convient de calculer pour chacune d'elles des populations à une même date de référence. La méthode retenue consiste à produire, pour chaque commune, des populations prenant effet juridique le 1<sup>er</sup> janvier 2021 mais calculées en se référant à l'année milieu des cinq années écoulées, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2018.*

## DECES

### Au village :



- **VECCHIOLI Paul-Félix** né le 28/03/1925 à MARSEILLE - Décédé le 20/01/2020 à Olmeta – Inhumé le 22.01.2020 à Olmeta
- **DERANGERE Patrick**, né le 23/09/1955 à CHALON-SUR-SAONE - Décédé le 21/01/2020 à Bastia. Crémation le 23.01.2020
- **NOVELLA Julie Pierre**, née le 20/07/1939 à BOULANGE (57) – Décédée le 14/02/2020 à Bastia. Cérémonie et crémation le 17.02.2020
- **VECCHIOLI Michel**, né le 20/08/1940 à OLMETA DI CAPOCORSO – Décédé le 29/10/2020 à OLMETA

### Hors village :

- **MILANI Alexandre**, né le 11.12.1940 à BASTIA, époux de Flora BONCOMPAGNI – décédé le 20.02.2020 à Bastia
- **Gérard FERNANDEZ**, né le 09.07.1940 à Cannes, veuf de Marie-Antoinette VECCHIOLI – décédé le 21.02.2020 à Cannes
- **PIAZZA Antoinette Dévote** épouse **POCCHIOLA** le 13 août 2020 à Marseille – Inhumée le 18 août 2020 à Marseille
- **SIGUIER Luc**, né le 11 juin 1970 à Marseille est décédé le 06.09.2020 à Castéra-Vignoles (31) fils de Yvette JEAN et petit-fils de Marie-Antoinette MAESTRACCI – JEAN. Ses cendres ont été déposées le 19.12.2020 dans le caveau familial.

### Numéros utiles :

|                         |                             |
|-------------------------|-----------------------------|
| <b>Gendarmerie</b>      | <b>17 ou 04 95 37 00 17</b> |
| <b>Pompiers</b>         | <b>18 ou 112</b>            |
| <b>SAMU</b>             | <b>15</b>                   |
| <b>EDF Dépannage</b>    | <b>09 72 67 50 20</b>       |
| <b>Médecin de garde</b> | <b>116 117</b>              |
| <b>Routes</b>           | <b>0800 00 40 20</b>        |

# CHAPELLE DE SAINT-ERASME



Cette chapelle, située à 2,100 km du village, sur le chemin dit « d'Olméta à la montagne » occupe une place très importante dans le patrimoine culturel et affectif de la communauté d'Olméta. Pour chacun, il est synonyme d'attachement à un passé commun, et de respect pour les générations passées. Tous les habitants ont toujours su préserver ce bâtiment et l'entretenir du mieux possible.

Une légende veut que la chapelle ait été bâtie avec les pierres prises sur le site d'un monument paléochrétien dit « Saint-Jean », à partir duquel les matériaux entreposés étaient mystérieusement transportés par deux bœufs blancs sur le site actuel.

L'abside en « cloche », l'appareillage très simple, font dater l'église des 9<sup>ème</sup> – 10<sup>ème</sup> siècle (époque confirmée par la visite de Madame MORACCHINI-MAZEL en décembre 1993)

Une date, 1220, est portée au-dessus de l'autel. Elle ne correspond pas à la date de construction, on aurait écrit MCCXX, mais probablement à un agrandissement dû au rayonnement de l'influence Pisane et à une augmentation de la population.



C'est au 17<sup>ème</sup> siècle que les évêques ont demandé de dater l'édifice religieux.

**C'est pourquoi en 2020 A Cumpagnia di San Teramu avait prévu d'organiser une grande fête en présence de Monseigneur de Germal, évêque d'Ajaccio, pour célébrer les 800 ans de la chapelle. La crise sanitaire en a décidé autrement. Ces festivités sont reportées au mois d'août 2021 à l'occasion de la traditionnelle journée à Saint-Erasme.**

De gros travaux ont été réalisés en 1896. A cette occasion des coffres en pierres auraient été exhumés du côté Est de l'église ; il y avait là, en effet un cimetière primitif. Certains prétendent même, qu'on y aurait découvert des jarres en terre cuite, ce qui nous ferait remonter beaucoup plus loin, mais cela reste à confirmer

Lors du regroupement du village observé à la fin du 15<sup>ème</sup> siècle, l'église de Saint Erasme a perdu sa fonction d'église paroissiale au profit de la nouvelle église de Saint Césaire, plus centrale. Saint Erasme est devenu un ermitage.



Un clocher mur, parmi les rares de ce genre à figurer au Cap Corse, distinct de l'église, est appuyé sur un ancien bâtiment d'habitation. Il n'y avait pas de hameau habité à Saint Erasme, lors de sa construction on devait suivre l'exemple Romain de l'implantation des temples en rase campagne.

L'église renferme un retable du 16<sup>ème</sup> siècle, qui en est certainement la pièce la plus précieuse. C'est un triptyque sur bois qui représente Saint Erasme, la Vierge à l'Enfant et Saint Césaire. D'après Michel-Edouard NIGAGLIONI, ce retable est une reproduction de la « Maesta » de l'église Pievane de LURI.



L'église renferme encore quelques ex-voto, une statue de Saint-Erasme, un bénitier en marbre de Carrare du XV<sup>o</sup> siècle et un missel de 1618. Il se pourrait que l'abside, sous le crépi actuel, révèle des fresques murales qui seraient à découvrir et restaurer.



L'Association « A Cumpagnia di San Teramu » a sur ses fonds propres, déjà réalisé des travaux urgents tels que la réfection de la toiture de la chapelle en couverture traditionnelle en lauzes, la mise hors d'eau d'une partie des bâtiments annexes, etc...et participé à la réfection totale en 2005 en complément des subventions obtenues par la mairie auprès de la Région et du Département.





<https://www.olmetadicapocorso.corsica>

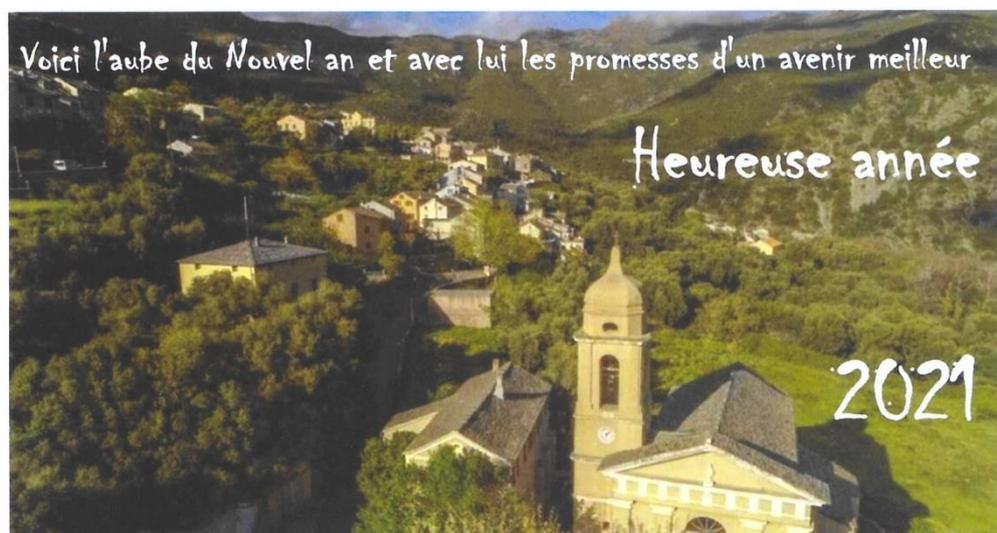


Cette nouvelle version, plus professionnelle, remplace l'ancien site, créé et administré bénévolement de 2006 à 2014.

Vous pouvez y retrouver les documents relatifs à l'élaboration du PLU, à la Charte paysagère du Cap Corse, au PADDUC, les délibérations du conseil municipal mais aussi des infos pratiques, les projets communaux et des photos.

C'est aussi le moyen de contacter la mairie ou demander des actes d'état civil.

Bonne navigation sur [www.olmetadicapocorso.corsica](http://www.olmetadicapocorso.corsica)



*L'équipe Municipale d'Olmeta di Capocorso*